

INFORMATIONS GENERALES

INSCRIPTION

- L'inscription est **OBLIGATOIRE**. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de réservation* de 50 € par jour de formation à l'ordre de AGRIBIO 04.

*Chèque non encaissé et restitué le jour de la formation aux stagiaires éligibles VIVEA (sous réserve d'éligibilité au financement VIVEA). Possibilité de faire un chèque de réservation annuel si inscription à plusieurs formations.

- **Conditions d'annulation:** Toute annulation doit impérativement parvenir à Agribio04 par écrit (courrier ou mail) au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Le cas échéant Agribio04 se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation.



Les formations peuvent être annulées si le nombre de participants est insuffisant.
Merci donc de vous inscrire dans les meilleurs délais.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires de moins de 65 ans, le coût de la formation est pris en charge par VIVEA (sous condition d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA).
- Pour les personnes en parcours d'installation, une attestation ORIGINALE produite par un Point Info, un CEPPP ou un Conseil Régional soutenant la démarche d'installation devra être fournie lors de l'inscription.
- Pour les personnes installées depuis moins d'un an, une attestation d'affiliation MSA ORIGINALE devra être fournie lors de l'inscription.
- Pour toutes autres situations les tarifs sont les suivants: **100 €** / jour de formation et **80 €** si adhérent d'Agribio 04, joindre à votre bulletin d'inscription votre chèque à l'ordre d'Agribio 04.

A NOTER : Pour les salariés, techniciens et conseillers agricoles, le coût de la formation peut être pris en charge par le FAFSEA ou d'autres OPCA.

N'oubliez pas le service de remplacement :

N'hésitez pas à contacter l'Association Départementale pour le Remplacement des Agriculteurs au **04 92 31 58 91**.

Connaissez-vous le crédit d'impôt :

Chef d'entreprise au régime réel, vous pouvez aussi bénéficier d'un crédit d'impôt, calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an pour toute formation financées ou non par VIVEA.

Consultez: www.vivea.fr

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Christine MERCIER ou Pauline BORIES au 04 92 72 53 95.

Les plantes pour soigner les plantes

Cette formation est faite pour vous si :

Vous souhaitez acquérir des connaissances dans la réalisation de préparation insecticides, fongicides, stimulantes pour vos cultures, et ce uniquement à base de plantes.

Contenu :

1^{ère} journée

- Les stratégies de défense des végétaux et des ravageurs : étude du cycle de l'eau, exposé biologique, les stratégies de défense du végétal et des ravageurs....
- Les préparations à base de plantes et le processus de fermentation : historique des traitements, les phénomènes de résistance des ravageurs, les préparations répulsives,...

2^{ème} journée

- Savoir choisir le mode de traitement : reconnaissance des auxiliaires, des maladies, des ravageurs et mode de traitement, décider du mode de traitement, les couvertures de sol
- Etude du mode d'action des éliciteurs : mode d'action,...

Formateur : Eric PETIOT, paysagiste et formateur, spécialisé dans l'écologie végétale.

Infos pratiques

Lieu : A définir (suivant localisations des participants et lieux de visite).

Horaires : de 9h00 à 17h30.

Repas: tiré du sac ou restaurant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
Pauline BORIES au 04 92 72 53 95
ou par email : pauline.bories@bio-provence.org



Bulletin d'inscription aux formations

Les plantes pour soigner les plantes



Nom : Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL,..) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Mail :

Situation :

- Agriculteur (trice), conjoint collaborateur, cotisant solidaire
- En parcours d'installation*
- Installé (e) depuis moins de un an*
- Salarié (e) (agricole ou non)
- Autre (préciser) :

Je joins mon chèque de réservation ou règlement à l'ordre d'AGRIBIO 04 (Voir la page « Informations Générales »).

- Je souhaite que Agribio04 conserve mon chèque de réservation à l'année pour les prochaines formations.

*** Pour les candidats à l'installation et les agriculteurs-(trices) installé(e)s depuis moins de un an, pensez à joindre votre attestation originale à votre inscription (voir la page « Informations Générales »).**

A renvoyer à :

AGRIBIO 04
Village Vert – 5 Place de Verdun– 04 300 FORCALQUIER
tél. 04 92 72 53 95 / mail : agribio04@bio-provence.org

Signature :